

## Avantage orthodontie - Forfait appareillage

### Formulaire de demande d'intervention

Service « orthodontie » art. 82 des statuts de la Mutualité Solidaris Wallonie

À faire parvenir à votre mutualité (veuillez compléter toutes les rubriques de ce formulaire).

#### À compléter par le bénéficiaire

Nom et Prénom : .....

N° d'identification du Registre National :

Fait le ..... / ..... / .....

à .....

Signature :

Collez ici la vignette du bénéficiaire

#### À compléter par l'orthodontiste

Date de la prestation : ..... / ..... / .....

Montant total des honoraires perçus (intervention AO incluse) pour la prestation ci-dessous :

..... €

N° du code de nomenclature :

- 305933 = 676 (1er forfait traitement 1ère intention)
- 305955 = 677 (2ème forfait traitement 1ère intention)
- 305631 = 847 (1er forfait pour appareil)
- 305675 = 848 (2ème forfait pour appareil)

Date : ..... / ..... / .....

Signature<sup>1</sup> et cachet du prestataire :

## Conditions applicables suivant les statuts Solidaris Wallonie

Nous intervenons, par bénéficiaire, dans le cadre des soins et traitements orthodontiques ayant obtenu l'accord du médecin-conseil dans le cadre de l'Assurance Obligatoire.

L'intervention, limitée au montant du ticket modérateur légal, est liquidée au fur et à mesure de l'exécution du traitement pour les soins orthodontiques.

En ce qui concerne les forfaits pour appareil, l'intervention est de maximum 175,00€ pour les premiers forfaits et de maximum 350,00€ pour les 4 forfaits sur présentation d'une attestation de soins donnés ou du formulaire "Orthodontie" précisant le montant réellement payé par le bénéficiaire. Toutefois, en cas de traitement de "1ère intention" suivi d'un traitement "classique", l'intervention du service sur les 4 forfaits peut être majorée. Enfin, un forfait complémentaire de 400€ est octroyé en cas d'affections particulières à partir de la 24ème prestation "forfait de traitement régulier".

Pour pouvoir bénéficier de ces interventions, un Dossier Médical Global en cours de validité est demandé (hors forfaits appareillage).

## Besoin d'informations complémentaires ?

- Rendez-vous dans votre point de contact
- Allez sur le site : [www.solidaris-wallonie.be](http://www.solidaris-wallonie.be)
- Contactez Solidaris Wallonie par téléphone : 078/051 319

*Les informations à caractère personnel qui vous sont demandées ont pour but d'établir vos droits au service susmentionné organisé par votre mutualité dans le cadre de l'assurance complémentaire (loi du 06/08/1990 relative aux mutualités). Vos données seront traitées conformément à la règlementation en vigueur en matière de protection de données à caractère personnel.*

*À tout moment vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant, les modifier, supprimer ou exercer votre droit d'opposition. Pour ce faire, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données à l'adresse suivante : **privacy.300@solidaris.be***

<sup>1</sup> La date de signature du prestataire doit être postérieure à la date de la dernière prestation.